

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 DÉCEMBRE 2018

Séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Charlevoix, tenue le mardi 11 décembre 2018 à 19 h 58 à la salle des commissaires du centre administratif de Baie-Saint-Paul, à laquelle sont présents et forment quorum :

PRÉSENCES		Présent	Absent
Le président	Pierre Girard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les commissaires	Michel Boulianne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jeanne D'Arc Boivin-Girard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Karine Desbiens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sylvie Foster	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Chantal Guay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Guylaine Guay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Noëlle-Ange Harvey	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nadine Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sonia Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants du Comité de parents et du Comité EHDAA			
• Ordre primaire	Isabelle Simard-Lavoie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Ordre secondaire	Sylvain Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• EHDAA	Stéphanie Mérineau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les gestionnaires			
	Simon Gagné, directeur de l'EA et FP	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	France Chevrefils, directrice RH	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sébastien Garneau, directeur SÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Stéphanie Marcotte, directrice RFRMTI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Julie Normandeau, SG et responsable TS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Martine Vallée, directrice générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU RESPECT DE LA
PROCÉDURE DE CONVOCATION**

Le président, monsieur Pierre Girard, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil des commissaires et s'assure que la procédure de convocation a été respectée et que tous les commissaires ont reçu leur dossier.

CC : 605-18

ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Karine Desbiens et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'adoption du projet d'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajouts :

**DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, DES RESSOURCES
MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

RESSOURCES MATÉRIELLES

**8.3.2 MANDAT D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES
USAGÉS : AUTORISATION DU DIRIGEANT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CORRESPONDANCES

14.4 PROJET DE LOI 3 : TAUX UNIQUE DE TAXATION SCOLAIRE ET COMMUNIQUÉ DE LA FCSQ

Modification :

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RESSOURCES FINANCIÈRES

8.1.2 RÉGIME D'EMPRUNTS À COURT TERME POUR LE FINANCEMENT DES SOMMES REQUISES DÉCOULANT DU RÈGLEMENT À L'AMIABLE DU RECOURS COLLECTIF SUR LA GRATUITÉ SCOLAIRE

Report :

DIRECTION GÉNÉRALE

4.2 DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (FCSQ)

CORRESPONDANCES

14.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON : DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU QUÉBEC POUR UNE RENTRÉE SCOLAIRE QUI S'ADAPTE AU TOURISME

14.3 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018

CC : 606-18

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Sylvie Foster et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procès-verbal du 13 novembre 2018 tel que déposé.

Suivis au procès-verbal du 13 novembre 2018

Aucun suivi.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

DIRECTION GÉNÉRALE

CC : 607-18

RAPPORT ANNUEL 2017-2018 : PRÉSENTATION

La direction générale présente le rapport annuel 2017-2018 de la Commission scolaire de Charlevoix.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique la Commission scolaire de Charlevoix a l'obligation de rendre compte à la population de son territoire de la qualité des services éducatifs offerts ainsi que de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre;

CONSIDÉRANT la présentation publique du rapport annuel 2017-2018 effectuée à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 11 décembre 2018 et qui a fait l'objet de dépôt lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Noëlle-Ange Harvey et **RÉSOLU** unanimement de :

- **APPROUVER** le rapport annuel 2017-2018;
- **TRANSMETTRE** ledit rapport au ministre;
- **RENDRE** disponible ledit rapport auprès de la population.

DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (FCSQ)

Ce point est reporté à la séance du 12 février 2019.

CC : 608-18

DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE-PARENT MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

CONSIDÉRANT le terme du mandat de deux ans du commissaire de monsieur Steve Therrien à titre de membre du comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'intérêt du commissaire monsieur Sylvain Tremblay à être membre du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Michel Boulianne et **RÉSOLU** unanimement de nommer le commissaire monsieur Sylvain Tremblay au comité exécutif à titre de représentant du comité de parents, son mandat étant de deux ans.

ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

TRANSPORT SCOLAIRE

Aucun point.

DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS

CC : 609-18

**DÉFI OSENTREPRENDRE : CONFIRMATION D'UN COMMISSAIRE
MEMBRE DU JURY**

CONSIDÉRANT la demande de la responsable locale du volet étudiant pour le Défi *OSEntreprendre* d'avoir un commissaire sur le jury;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent qu'un commissaire de la Commission scolaire de Charlevoix (CSDC) siège sur le jury du volet étudiant;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et du directeur des services éducatifs;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par la commissaire madame Nadine Tremblay à siéger sur ledit jury;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Michel Boulianne et **RÉSOLU** unanimement de **DÉSIGNER** madame Nadine Tremblay à titre de juré pour le jury *OSEntreprendre*, volet étudiant.

**DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, DES RESSOURCES
MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
RESSOURCES FINANCIÈRES**

CC : 610-18

ADOPTION DU BUDGET AMENDÉ 2018-2019

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à une révision du budget 2018-2019 en fonction de la clientèle au 30 septembre 2018 et des nouveaux éléments connus à cette date ayant une incidence financière;

CONSIDÉRANT que le Comité de vérification a procédé à l'étude du projet de budget amendé lors de sa séance de travail du 4 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la présentation du budget amendé déposée aux membres du Conseil des commissaires en ce jour;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Jeanne-D'arc Boivin-Girard et **RÉSOLU** unanimement que le Conseil des commissaires **ADOpte** le budget amendé 2018-2019 totalisant des revenus de 48 468 718 \$ et des dépenses de 49 310 956 \$ pour un résultat d'exercice déficitaire de 842 238 \$.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CC : 611-18

**RÉGIME D'EMPRUNTS À COURT TERME POUR LE FINANCEMENT
DES SOMMES REQUISES DÉCOULANT DU RÈGLEMENT À
L'AMIABLE DU RECOURS COLLECTIF SUR LA GRATUITÉ SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Charlevoix (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de **541 828 \$**, auquel s'ajoutent les intérêts, pour financer les sommes requises découlant du règlement à l'amiable du recours collectif sur la gratuité scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts à court terme et d'approuver les conditions et modalités des emprunts à effectuer;

CONSIDÉRANT que l'Emprunteur a obtenu l'autorisation requise du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour instituer ce régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme un montant maximal de **541 828 \$**, auquel s'ajoutent les intérêts, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Sylvain Tremblay et **RÉSOLU** unanimement :

- **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme auprès ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de **541 828 \$**, auquel s'ajoutent les intérêts, pour financer les sommes requises découlant du règlement à l'amiable du recours collectif sur la gratuité scolaire et à conclure à cette fin avec ce dernier une convention de prêt (la « Convention de prêt à court terme »);
- **QUE** les emprunts à court terme ainsi contractés comportent les conditions et modalités suivantes :
 - Le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - Aux fins du calcul du montant maximal autorisé en vertu du présent régime d'emprunts, il ne soit tenu compte que du montant en capital de chaque emprunt à court terme contracté. Le montant autorisé est ainsi diminué d'un montant équivalent au montant en capital de chaque emprunt;
- **QU'**aux fins de constater les emprunts à court terme contractés aux termes de la Convention de prêt à court terme, l'Emprunteur soit autorisé à émettre en faveur du ministre des Finances, à

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

titre de responsable du Fonds de financement, un billet global qui représentera le capital des emprunts à court terme contractés de temps à autre et dont le texte est en substance conforme au modèle de billet porté à l'annexe de la Convention de prêt à court terme. L'encours total des emprunts à court terme représenté de temps à autre par ce billet global sera indiqué à l'annexe de ce billet;

- **QUE** la directrice générale et la directrice des ressources financières, des ressources matérielles et des technologies de l'information de l'Emprunteur, soient autorisées, **pourvu qu'ils soient deux, agissant conjointement** au nom de l'Emprunteur, à signer la Convention de prêt à court terme et le billet global, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à court terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet global, incluant son annexe, à y apporter toute modification non substantiellement incompatible avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

RESSOURCES MATÉRIELLES

Aucun point.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CC : 612-18

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC BELL POUR LA MISE À JOUR MAJEURE DES SERVEURS DE TÉLÉPHONIE IP

CONSIDÉRANT que la compagnie Cisco ne supportera plus la version de nos logiciels de téléphonie après le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le support et la maintenance actuels des serveurs de téléphonie IP sont effectués par Bell et que par conséquent, ce dernier connaît bien nos équipements et notre environnement technologique;

CONSIDÉRANT que les serveurs de téléphonie IP sont utilisés par la Commission scolaire de Charlevoix et ses partenaires, la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est ont mandaté la commission scolaire pour négocier un prix avec Bell;

CONSIDÉRANT que les coûts seront assumés à parts égales entre la commission scolaire et ses deux partenaires;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre la commission scolaire et Bell et l'offre de service # PRJ035779 reçue de madame Mylène Beauregard le 21 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que l'article 19 de la *Politique de gestion contractuelle* permet au Conseil des commissaires d'autoriser l'octroi d'un contrat de gré à gré pour des motifs légitimes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce qui précède, il est économiquement avantageux de procéder par gré à gré;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Tremblay, coordonnateur du service des technologies de l'information;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Noëlle-Ange Harvey et **RÉSOLU** unanimement de :

- **OCTROYER** un contrat à Bell au montant de vingt mille cent cinquante-huit (20 158 \$) excluant les taxes pour des services professionnels visant la mise à jour logicielle des serveurs de téléphonie IP;
- **AUTORISER** monsieur Réjean Tremblay, coordonnateur du service des technologies de l'information, à signer le contrat à cet effet, conditionnellement à l'acceptation de l'offre de service par la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est.

CC : 613-18

**MANDAT D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES
USAGÉS : AUTORISATION DU DIRIGEANT**

CONSIDÉRANT l'intention de la Commission scolaire de Charlevoix de participer à l'appel d'offres public « SAR140-2019 » effectué par le regroupement d'achats *Collecto* pour l'acquisition d'équipements informatiques usagés;

CONSIDÉRANT que cette orientation constitue un choix économique et environnemental;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans la mesure 50760 *Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires*;

CONSIDÉRANT que pour ces appels d'offres, *Collecto* compte attribuer le contrat à plusieurs fournisseurs dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT ce qui précède et l'article 18 du *Règlement sur les contrats en approvisionnement des organismes publics*, l'autorisation du dirigeant de l'organisme est requise;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres sera valide pour une période de deux (2) ans à compter du 1^{er} mars 2019 avec possibilité de renouveler pour une période additionnelle d'un (1) an;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT que les besoins ont été déterminés par monsieur Réjean Tremblay, coordonnateur au service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT que le mandat est estimé à un montant annuel de 15 200 \$;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Sylvie Foster et **RÉSOLU** unanimement de :

- **AUTORISER** la Commission scolaire de Charlevoix à participer au regroupement d'achats pour des équipements informatiques usagés de *Collecto* (SAR140-2019) selon les modalités prévues;
- **AUTORISER** la directrice des ressources financières, des ressources matérielles et des technologies de l'information à signer le mandat ou tout document à cet effet;
- **AUTORISER** le coordonnateur du service des technologies de l'information à procéder aux commandes relatives à ce mandat, dans le respect des encadrements budgétaires.

SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

CC : 614-18

POLITIQUE RELATIVE AUX DROGUES, AUX MÉDICAMENTS ET À L'ALCOOL : ADOPTION

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire d'offrir un milieu d'apprentissage sain et de veiller au bien-être, au développement et à la sécurité des élèves, qu'ils soient jeunes ou adultes;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la qualité des services éducatifs, d'assurer l'exemplarité auprès des élèves, de préserver et de renforcer l'image du système public d'éducation;

CONSIDÉRANT le désir de prévenir et d'éliminer les risques associés à la consommation de drogues ou d'alcool et à l'usage inadéquat de médicaments;

CONSIDÉRANT la responsabilité de protéger la santé et la sécurité des employés au travail et d'assurer des conditions de sécurité optimales aux élèves, aux personnes fréquentant les établissements et au public;

CONSIDÉRANT le désir d'encourager les saines habitudes de vie et supporter les employés qui prennent les moyens afin de surmonter une dépendance;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines et de la directrice des ressources humaines;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Karine Desbiens et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** la présente politique.

La commissaire madame Noëlle-Ange Harvey quitte la séance à 20 h 50.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

CC : 615-18

**TRANSFERT DE MANDAT RELATIVEMENT À L'ACTION COLLECTIVE
SUR LES FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS**

CONSIDÉRANT l'action collective d'une envergure sans précédent entreprise à l'encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire de Charlevoix concernant les frais exigés aux parents (dossier 150-06-000007-138 des registres de la Cour supérieure);

CONSIDÉRANT les travaux effectués pendant plus d'un an dans l'accomplissement de ce mandat par monsieur Éric Blackburn et M^e Iris Montini, qui ont conduit à la mise en œuvre d'une solution satisfaisante pour la commission scolaire, entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi que la nomination d'un administrateur et de la société GRICS pour permettre l'exécution de la transaction;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la charge de travail et des responsabilités ainsi assumées par monsieur Éric Blackburn et M^e Iris Montini, en sus de leurs fonctions au sein de leur commission scolaire respective;

CONSIDÉRANT qu'il est normal et souhaité que soient partagées une telle charge et une telle responsabilité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de voir son organisation prendre le relais dans le pilotage du dossier au stade où il se trouve, l'acceptation d'en assumer l'entière responsabilité associée et l'accord de monsieur Éric Blackburn, de M^e Iris Montini et de l'Association des directions générales de commissions scolaires (ADIGECS) à l'effet que ce transfert de responsabilités ait lieu;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Michel Boulianne et **RÉSOLU** unanimement de :

- **TRANSFÉRER** à la Fédération des commissions scolaires du Québec le mandat de piloter en son nom la finalisation du dossier relatif à l'action collective identifiée ci-dessus, traitant des frais exigés aux parents;
- **REMERCIER** tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier à ce jour.

COMITÉ DE PARENTS

Le commissaire monsieur Sylvain Tremblay

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

mentionne qu'aucune rencontre n'a eu lieu depuis la séance du 13 novembre, la prochaine étant prévue le 17 décembre.

COMITÉ EHDA

La commissaire madame Stephanie Mériteau mentionne qu'aucune rencontre n'a eu lieu depuis la séance du 13 novembre, la prochaine étant prévue en janvier 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

CORRESPONDANCES

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON : DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU QUÉBEC POUR UNE RENTRÉE SCOLAIRE QUI S'ADAPTE AU TOURISME

La municipalité de Saint-Siméon, en appui à la résolution de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres, a transmis une résolution concernant le calendrier scolaire au MÉES.

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES : DATE DE CÉLÉBRATION DE L'HALLOWEEN

La municipalité de L'Isle-aux-Coudres a transmis une résolution décrétant que la fête de l'Halloween sera célébrée le dernier vendredi du mois d'octobre, sans égard à la date, sur le territoire de la municipalité.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

La municipalité de L'Isle-aux-Coudres a reçu un accusé de réception du MÉES en regard de la résolution transmise relativement au calendrier scolaire.

PROJET DE LOI 3 : TAUX UNIQUE DE TAXATION SCOLAIRE ET COMMUNIQUÉ DE LA FCSQ

Le projet de loi 3 *Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire*, qui a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec le 6 décembre dernier par le ministre des Finances, est présenté. De plus, le communiqué de la FCSQ en réaction au dépôt du projet de loi est également présenté.

DIVERS

Aucun point.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CC : 616-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 58, **IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Guylaine Guay et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à la levée de l'assemblée les points ayant été tous traités.

Pierre Girard, président

Julie Normandeau, secrétaire générale